5h0/07 584/2 149

Dépôt n° 1590 du 11 OCT. 2007

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES DE SARL

Entre les soussignés :

Monsieur AIT BRAHAM Badis, domicilié 3, rue Bizet- 08000 Charleville-Mézières, agissant en sa qualité d'associé de la société ABD COMMUNICATION, société à responsabilité limitée dont le capital est de 12 000 euros, ayant son siège social à Charleville-Mézières- 19, avenue Forest et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Charleville-Mézières sous le numéro : 498.236.215.00014, propriétaire de 350 parts sociales d'un montant de 12 euros chacune,

ci-après dénommé **le cédant**,

d'une part,

et

Monsieur COMPAS Jean-François, domicilié 15 avenue Maréchal Leclerc- appartement 8- 08000 Charleville-Mézières,

ci-après dénommé **le cessionnaire**,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession des parts

Le cédant cède et transfert, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire, qui accepte, les parts sociales numérotées de 351 à 700 de la société ABD COMMUNICATION qui lui appartiennent.

Article 2 : Prix

La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant le prix de 8 000 euros, que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, et dont lui donne quittance.

Article 3 : Agrément

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale des associés en date du 22 Septembre 2007, la présente cession a été autorisée et le cessionnaire agréé en qualité de nouvel associé, dans les formes et conditions requises par la loi ou les statuts de la société. Une copie du procès-verbal de l 'assemblée, certifiée conforme par la gérante, est annexée au présent acte.

Article 4 : Propriété

Le cessionnaire devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cédant le subrogue dans tous ses droits et actions attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Le cessionnaire reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société, copie dont il : pris connaissance.

Article 5 : Clause de non-concurrence

Par les présentes, le cédant s'interdit expressément de participer ou de s'intéresser, directement ou indirectement, à toute entreprise dont l'objet serait similaire à celui de la société dont il cède les parts, et ce dans un rayon de 0 kilomètre du siège social et pendant une durée d'un mois à compter de la signature du présent acte de cession.

Article 6 : Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les parts cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire et qu'elles n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Le cédant précise, en outre, que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

Article 7 : Formalités de publicité

Pour être opposable à la société(dont les parts sont cédées), la présente cession devra lui être signifiée, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil (c'est-à-dire par acte d'huissier) ou par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérante d'une attestation de ce dépôt.

Pour être opposable aux tiers, deux originaux du présent acte de cession devront être déposés au greffe du Tribunal de commerce de Charleville-Mézières accompagnées de deux copies des statuts modifiés certifiés conformes par la gérante et deux copies du procès verbal d'assemblée ayant délibéré sur cette modification statuaire.

Article 8 : Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels la présente cession donnera lieu, seront supportés par Monsieur COMPAS Jean-François, à l'exception de ceux liés à la modification éventuelle des statuts qui seront à la charge de la société dont les parts sont cédées.

Fait à Charleville- Mézières,

Le 22 Septembre 2007,

En 6 exemplaires.

Enregistré au SIE de
Charleville-Mézières
Le 5/10/2007 Bord 534/2
Reçu Dts d'enregt 25 €
Signature

Marie Cécile MOLINA
Agent principal des Impôts

Signature du cédant

Signature du cessionnaire

Signature des associés